

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE JEUDI 25 FEVRIER 2021 À 19H00
HALLE EN VERRE - CLOS BABUTY

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du PV du 19 novembre 2020 ;

1 - PROJETS DE DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

N°2021-014 : Modalités de prise en charge des frais de missions, de stage et de formation aux personnels et élus de la commune d'Ambilly.

N°2021-015 : Création d'un poste d'Agent d'accompagnement Social et culturel dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC).

N°2021-016 : Modification des conditions de recrutement poste responsable urbanisme et patrimoine.

N°2021-017 : Modification du tableau des effectifs Création d'un poste permanent d'agent territorial spécialisé en écoles maternelles à temps non complet.

FINANCES :

N°2021-018 : Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

N°2021-019 : Annemasse Agglo - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 décembre 2020 à l'occasion du transfert de la compétence de l'enseignement musical.

N°2021-020 : Annemasse Agglo- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 5 octobre 2020 à l'occasion du transfert de la compétence de la bibliothèque Michel Butor et du Manoir des Livres.

URBANISME – FONCIER

N°2021-021 : convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – programme « ZAC Etoile », Venelle des Voirons et rue de la Tour prolongée, AMBILLY

N°2021-022 : convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – programme « ZAC Etoile », Venelle des Voiron et rue de la Tour prolongée, AMBILLY

N°2021-023 : convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – programme « rue Aristide Briand », 38 rue Aristide Briand, AMBILLY

N°2021-024 : avis suite à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 plaçant la Commune en carence pour non réalisation de ses objectifs triennaux de production de logements aidés sur la période 2017/2019.

N°2021-025 : Modification du montage juridique et financier du programme de logements aidés « les Polyèdres de Tia » de la SA Mont-Blanc en vue d'intégrer des logements en Bail Réel Solidaire.

N°2021-026 : Engagement de discussions avec la SCI RHONE II (Franco-Suisse Deux Lacs Immobilier) en vue de la cession à la Commune d'un local à destination tertiaire en rez-de-chaussée du programme Unika, 5 rue de la Treille à Ambilly

2 - QUESTIONS DIVERSES

A l'heure de l'envoi du présent dossier de convocation du Conseil Municipal, aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

Affiché le jeudi 18 février 2021

Le Maire,

Guillaume MATHELIER

